

---

DOMAINE :	Ressources humaines	En vigueur le :	6 décembre 2013
TITRE :	Normes d'accessibilité – Emploi	Révisée le :	20 avril 2018

---

*Dans le but d'alléger le texte, les formes au masculin du présent document désignent aussi bien les femmes que les hommes à moins que le contexte n'en indique le contraire.*

## **PRÉAMBULE**

Le Conseil s'engage à fournir à ses élèves, à leurs parents ou tuteurs, au public et à son personnel des services exempts d'obstacles et de préjugés.

## **ÉNONCÉ DE POLITIQUE**

Le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario (CSPNE) fait en sorte que les personnes avec un handicap aient le même accès à ses services et à ses possibilités d'emploi que toutes les personnes qu'il emploie ou qu'il pourrait employer. De plus, il est résolu à répondre en temps opportun aux besoins des personnes avec un handicap en matière d'accessibilité, notamment en ce qui concerne la prestation de services liés à l'emploi.